

**BCV COMMODITY FUND  
- BCV Physical Gold ESG**

**Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »  
Modification du prospectus**

Selon le prospectus en vigueur, les demandes de souscription et de rachat des parts et fractions de parts du compartiment BCV Physical Gold ESG sont soumises aux conditions suivantes :

- 1) Les demandes peuvent être déposées auprès de la banque dépositaire chaque jour ouvrable bancaire (du lundi au vendredi) jusqu'à 11h00 au plus tard (jour de passation de l'ordre).
- 2) Le calcul a lieu le deuxième jour ouvrable bancaire suivant (jour d'évaluation).
- 3) Les cours de clôture utilisés pour le calcul sont ceux du jour ouvrable bancaire précédent le jour d'évaluation.
- 4) Le paiement a lieu trois jours ouvrables bancaires après le jour de passation de l'ordre (date-valeur 3 jours).

A la demande du promoteur et gestionnaire du compartiment, les conditions mentionnées sous chiffres 2), 3) et 4) ci-dessus seront modifiées de la manière suivante :

- Ad 2) Le jour d'évaluation sera déplacé au jour ouvrable bancaire suivant le jour de passation de l'ordre (au lieu du deuxième jour ouvrable bancaire suivant).
- Ad 3) Les cours de clôture utilisés pour le calcul seront dès lors ceux du jour de passation de l'ordre (et plus ceux du jour ouvrable bancaire précédent le jour d'évaluation).
- Ad 4) La date-valeur passera à 2 jours (au lieu de 3 jours).

La fréquence quotidienne d'émission et de rachat des parts et fractions de parts, de même que l'heure-limite pour la réception des ordres fixée à 11h00, resteront inchangées.

Les modifications ci-dessus seront effectives à partir des demandes de souscription et de rachat des parts et fractions de parts datées du 24 juin 2022, reçues à partir de 11h01. Le cycle de règlement passera ainsi de trois jours ouvrables (T+3) à deux jours ouvrables (T+2). Ces modifications sont intégrées dans le prospectus (cf. chiffre 5.2).

Compte tenu de ce qui précède, la direction du fonds et la banque dépositaire attirent l'attention des porteurs de parts sur le traitement des demandes de souscription et de rachat des parts et fractions de parts suivantes :

- 1) Les demandes reçues le vendredi 24 juin 2022 jusqu'à 11h00 seront comptabilisées avec la valeur nette d'inventaire datée du 27 juin 2022, calculée le mardi 28 juin 2022 avec date-valeur du mercredi 29 juin 2022 (cycle de règlement T+3).
- 2) Les demandes reçues le vendredi 24 juin 2022 dès 11h01 et jusqu'au lundi 27 juin 2022 à 11h00 seront comptabilisées avec la valeur nette d'inventaire datée du 27 juin 2022, calculée le mardi 28 juin 2022 avec date-valeur du mercredi 29 juin 2022 (cycle de règlement T+2).
- 3) A partir des demandes reçues le lundi 27 juin 2022 dès 11h01, le nouveau cycle de règlement (T+2) s'appliquera sans aucune distinction.

Le nouveau prospectus de juin 2022 avec contrat de fonds intégré ainsi que les informations clés pour l'investisseur sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Lausanne, le 17 juin 2022

**Direction du fonds :**  
**GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne**

**Banque dépositaire :**  
**Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne**